

Béziers le 20/02/2019

Messieurs,

Merci pour l'invitation à la réunion du 26 mars 2019 en sous-préfecture, nous y serons.

J'espère que Mr le maire, l'exploitant ( l'agglo), la DREAL, L'ARS, et vous même M. le sous-préfet serez présent. Car bien que cette réunion paraisse très tardive il est d'usage de se mettre autour de la table afin de débattre de la situation avec tous les responsables.

**Pour commencer le constat.**

Des odeurs très régulières depuis l'automne 2017. L'exploitant est alerté.

Alerte massive des services de l'état par les riverains en mars, avril 2018 mais aucune réaction de la part de l'état.

Le 14 mai 2018 réunion publique avec l'exploitant qui nous promet une amélioration.

Les odeurs continuent, des courriers sont envoyés au maire et à la préfecture. En juin un courrier annonce au préfet la création du collectif « droit à un air sain à Montimas » mais toujours aucune réaction des services de l'état.

Fin novembre déclaration de manifestation et demande de rendez-vous avec Mr le Sous-Préfet de Béziers.

01 décembre 2018 manifestation qui a rassemblé environ 150 personnes au rond-point de Jardiland (pétitions de 1500 signature + 500 sur internet).

04 janvier 2019 le sous-préfet nous reçoit enfin (soit 9 mois après que les services de l'état est eu de très nombreux signalement d'odeurs).

29 janvier 2019 mise en demeure de l'exploitant par arrêté préfectoral. Enfin...

Avant le 06 février 2019 la mise en demeure stipule que l'exploitant doit avoir pris les dispositions nécessaires pour que la décharge ne soit pas à l'origine de gaz odorants susceptibles d'incommoder le voisinage. Malheureusement les odeurs sont toujours présentes à ce jour.

**Question n°1 : A Mr le sous-préfet**

**Pourquoi une telle lenteur à Béziers alors que dans des cas similaires, dans d'autres départements, le problème est réglé en moins de 1 mois ?** Surtout que nous savons que la préfecture de l'Hérault sait se montrer très efficace, comme pour la crèche de Noël dans la mairie de Béziers. Nous souhaiterions la même efficacité envers l'exploitant de cette décharge (l'agglo).

**Question n°2 :** L'autorisation de prolongation de la décharge est basée sur une étude d'impact mensongère, car oui quant dans le chapitre primordial qui traite des odeurs et de la qualité de l'air l'auteur conclut que **l'enjeu est faible** soit le contraire de la réalité, on peut allégrement parler de mensonge. Forcément il oublie le quartier de Montimas.

4.1.1.4. Climatologie, qualité de l'air, odeurs

Les conditions climatiques sont de type méditerranéen. La région de Béziers présente une pluviométrie essentiellement répartie en automne et hiver, avec des températures assez chaudes en été et tempérées par la proximité de la mer en hiver.

Les vents dominants sont majoritairement les vents d'Ouest / Nord Ouest.

Le site est potentiellement à l'origine de dégagement d'odeurs liées au biogaz (émissions diffuses) et la valorisation (co-génération énergie et ponctuellement torchère). Enfin, il convient de noter que l'ICPE est située en zone d'habitat diffus situé au nord et non exposé au vent dominant. L'enjeu lié à la qualité de l'air et les odeurs est jugé comme modéré, à maîtriser dans le cadre de l'exploitation, par une couverture des déchets pour limiter les odeurs.

**et Montimas au Sud ???**

L'enjeu lié à la qualité de l'air et les odeurs est jugé comme faible.

A Mr le sous-préfet : Cet oubli est le plus gros mais il y en a d'autres...cela ne dérange pas les services de l'état ? Vous allez laisser faire jusqu'à aller au tribunal ? Car le comité de défense des Hauts de Badones a déposé un recours en juin pour contester l'arrêté du préfet et le collectif « droit à un air sain à Montimas » l'accompagnera du mieux possible.

A L'exploitant : Manipuler de la sorte la vérité pour vous permettre de fermer le SITOM du Littoral et d'accepter les déchets du grands Orb ne vous pose aucun problème ? Quitte à pourrir la vie et la santé des riverains de la décharge de st-Jean-de-Libron !!

Car pour rappel, bien que la complaisance de cette étude ait été dénoncée, le commissaire enquêteur à malgré tout validé cette étude biaisée. Cependant, il vous a mis en garde de prendre les mesures adéquates pour ne pas occasionner d'odeurs aux riverains. De toute évidence une fois l'autorisation acquise ces recommandations vous ont totalement échappées.

**Question n°3 :**

A l'exploitant : En 2018 l'agglo accueille les déchets du Grand Orb (5300 tonnes) et décide de fermer le SITOM du littoral (12000 tonnes) sans avoir au préalable préparé VALORBI à accueillir une montagne de déchets estivaux, ceci nous le savons a eu des répercussions sur la décharge de St Jean-de-Libron en 2018 avec l'apport de déchets mal traités qui sont en parti à l'origine des odeurs. A l'évidence il manque des tunnels, l'enveloppe budgétaire semble inadaptée à l'enjeux. **Qu'en sera-t-il pour 2019 ?**

L'agglo à des projets ambitieux et investit des millions d'euros pour le tourisme comme par exemple une piste cyclable de Sérignan à Sérignan Plage avec un pont sur l'Orb, un projet d'agrandissement du port de Sérignan avec 100 anneaux supplémentaires. **Mais la priorité n'est-elle pas de faire en sorte que VALORBI puisse relever le challenge de réceptionner dans de bonnes conditions l'arrivée massive des déchets extérieurs ? Et surtout faire face au pic des déchets estivaux auquel VALORBI doit faire face depuis la fermeture du SITOM du Littoral ?**

Depuis sa création, VALORBI ressemble à un gouffre financier qui va de déboire en déboire, n'y a-t-il pas une autre solution ? Le SITOM du littoral était-il si problématique que cela ?

**Question n°4 :** Pourrions-nous avoir une copie du contrat qui lie l'agglo à Quadran ? Afin d'apprécier si l'agglo a des intérêts à alimenter la décharge en matière organique pour produire du biogaz. Pourrions-nous également avoir l'évolution de la production électrique générée par Quadran année après année grâce au biogaz ?

**Question n°5 :**

Compte Rendu Réf. : 39501001

## 7. Commentaires et observations

Suite à la demande du client, les ont été faite avec la valorisation en marche et torchère arrêter. Aucun réglage de vanne n'a été faite. Voici quelques observations :

### Bézier 1 :

- Pratiquement tous les puits n'ont pas de couvercle et la numérotation des puits sont fausses.
- P1, le puits est détérioré.
- P5, la Bergues est déconnecté.
- P8, pas de tête de puits mis en place et vanne H.S.
- P16, tête de puits a resserré avec des boulons.

### Bézier 2 :

- Toutes les vannes de ce secteur sont fermées ou presque, Beaucoup de CH4 stagne et peut-être aspirez mais il faut régler le problème du condensat présent dans le réseau. En effet, les vannes des puits sont pratiquement toutes a contre pente. Le condensat sort des prises échantillons quand on les ouvres, ce qui rend l'aspiration du puits impossible.

### Bézier 3 :

- Il faut changer les colliers de toutes les Bergues présent dans ce secteur ainsi que quelques Bergues en mauvais état (se référer aux remarques dans le tableau ci-dessus).
- Il y a des flashes pratiquement sur toutes les lignes secondaires des puits, un problème du condensat qui stagne dans le réseau se forme petit à petit.

### Conclusion :

- Il faut prévoir des travaux de remise à niveau pour les réseaux secondaires des puits des trois secteurs, cela permettra un dégazement optimal des puits et un bon écoulement de condensats. Pendant ces travaux prévoyaient de changer aussi les berges pour limiter les fuites de condensat et de reconnecter et réparer les puits indiqués plus haut.

Dans le compte rendu d'activité de 2017, un rapport d'analyse des installations de dégazage (ci-dessus) effectué par une entreprise extérieure démontre un manque d'entretien et de rigueur manifeste de la part de l'agglo.

Les problèmes énumérés dans ce compte rendu, ont-ils été solutionnés ? si oui, avant ou pendant les travaux d'urgences ?

Question n°6 :

#### Unité de valorisation du biogaz

- Une unité de pré traitement biologique aérobie des lixiviats avec échangeur thermique
- Réseau de drainage de biogaz à l'avancement
- Une unité de valorisation du biogaz fonctionnant avec moteur permettant, à partir de la combustion du biogaz, la production d'électricité.

Les caractéristiques du moteur sont les suivantes :

- Puissance moteur : max 625 kW – min 312 kW,
- Rendement électrique 39,6%,
- Débit maximal admissible : 580 Nm<sup>3</sup> /h,
- Débit minimal admissible : 160 Nm<sup>3</sup> /h,
- Hauteur de la cheminée : 9 mètres du sol,
- Vitesse d'éjection des fumées : environ 40 m/s,
- Production électrique : Equivalent 4000 habitants.

#### **Torchère**

Utilisé uniquement en cas de panne de l'unité et de dysfonctionnement de l'unité de valorisation. Il s'agit d'une torchère de type ABG 500 ou équivalent.

Arrêté de prolongation ISDND du 09/02/2018

D'après l'arrêté préfectoral du 09 février 2018, la torchère doit être uniquement utilisée en cas de panne ou dysfonctionnement de l'unité de valorisation. Mais en réalité aujourd'hui la torchère est utilisée car l'unité de valorisation est au maximum de sa puissance et Quadran est obligée de torcher le surplus de biogaz. Mais en plus, la torchère de chantier est également nécessaire pour faire face à l'énorme production de biogaz.

**La torchère de chantier est-elle équipée d'un compteur pour vous acquitter de la taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ?**

Finalement en laissant s'échapper pendant plus d'un an du biogaz, l'agglomération aura économisé le paiement de cette fameuse taxe. En revanche, le bilan carbone de l'agglomération doit être catastrophique quand on sait que le méthane est un gaz à effet de serre 24 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub>.

**Etant déjà dans l'illégalité par le fonctionnement simultanée de tous ces dispositifs (2 torchères + unité de valorisation des biogaz), comptez-vous encore aggraver la situation délibérément en apportant des déchets putrescibles supplémentaires ?**

**Question n°7 :** Afin d'être objectif et permettre aux décideurs de prendre des décisions en toute connaissance de causes il est également important de parler des problèmes d'eaux (de surfaces et souterraines).

Il faut savoir que l'étude d'impact a oublié (et oui encore un oubli) de mentionner que de nombreux riverains de cette décharge sont uniquement alimenté par puits ou forages (les autorités savent que l'eau de St-Jean-de-Libron est polluée et n'est plus potable mais se réfugie dans le fait que ce captage n'est pas déclaré en Mairie). D'autres riverains se plaignent également que leurs eaux n'est plus potable. **Alors afin d'avoir une idée précise du nombres de puits et forages que vous mettez en danger, serait-il -possible de récupérer les données du SPANC qui lui connait l'existences de ces puits et forages car ils ont été déclarés lors des inspections des assainissements autonomes ?**

**Question n°8 :** Le 25/11/18 la DREAL est informée par saisine que le ruisseau qui sort de la décharge et se jette dans le Libron est d'une couleur douteuse. Nous lançons également l'alerte sur les réseaux sociaux.



Le 29/11/18 des camions viennent pomper les bassins de lixiviat.



Le 18/12/18 un filtre a charbon pour les eaux pluviales ou pour les lixiviats est arrivé sur le site.

Il semble que ce filtre serve à filtrer le bassin des eaux pluvial avant rejet dans le ruisseau.



A l'évidence les photos du ruisseau de couleur noirâtre vous ont fait réagir. Mais quel est la procédure habituelle pour traiter les lixiviats et les eaux pluviales ?

Pourrions-nous avoir connaissance des analyses d'eau réalisées qui ont nécessitées l'installation provisoire de ce filtre à charbon (qui a présent n'est plus là) ?

Est-il en location ?

Vous en avez souvent besoin ?

#### Question n°8 :

M. MARC-ANTOINE intervient afin de souligner que le rapport d'activité est difficile à déchiffrer, la taille des chiffres étant trop petite. Il a aussi remarqué quelques erreurs qui rendent l'étude parfois obscure.

De plus, les analyses montrent un taux de chlorure important en amont (piézomètre 2) Il y a plus de chlorure que d'habitude et pourtant on ne peut pas incriminer les travaux agricoles puisqu'il n'y a pas de champs alentour. Il redoute des rejets polluants en provenance du site de l'ISDND.

CR CSS St Jean de Libron  
CF 08/11/18

1

M. PUJOL lui répond que ces anomalies proviennent des habitations des alentours dont les systèmes d'assainissement sont non conformes ou inexistant ; s'agissant des pics de chlorure, ils sont liés à l'activité agricole, notamment en début et fin de croissance des végétaux.

M. REYNAUD précise que la mesure de pollution d'un site se fait par comparaison entre les données en amont (là où il n'y a pas de rejet) et en aval du site afin de mesurer l'impact des rejets. En conséquence, tout ce qui est en amont ne provient pas de l'ISDND.

M. MARC-ANTOINE fait remarquer qu'il est difficile de savoir si un puits se trouve bien à l'amont du site sans connaître la carte hydrologique souterraine. Il serait peut être nécessaire de mettre un piézomètre supplémentaire. Une étude du système hydrologique souterrain du secteur a été menée et il aimerait en avoir copie.

Des chlorures sont retrouvés dans des piézomètres de contrôle, l'exploitant incrimine l'activité agricole. C'est curieux, car nous ne sommes pas dans une zone d'agriculture intensive et généralement l'agriculture provoque plus des problèmes de nitrates que de chlorures. Surtout quand on sait que les lixiviats de décharges peuvent être très concentrés en chlorures (cela peut dépasser les 2000mg/l). Il est regrettable que les analyses d'eau pluviale et de lixiviats ne fassent pas apparaître les chlorures.

Alors qu'est-ce qui vous fait penser que ces chlorures retrouvés dans les eaux souterraines sont d'origine agricole ? Surtout que nous sommes sur des terres argileuses qui est un argument pour

l'ISDND car cette terre est censée protéger les nappes souterraines des pollutions. Alors, pourquoi pour l'agriculture cela serait différent, pour eux les engrais et pesticides s'infiltreraient directement dans les nappes ?????

Pouvez-vous nous expliquer cette phrase « s'agissant des pics de chlorure, ils sont liés à l'activité agricole, notamment en début et fin de croissance des végétaux. » ? car nous sommes surpris que l'activité végétale de surface puisse avoir une répercussion immédiate sur les nappes souterraines alors que le sol est composé d'argile et non de sable. En revanche selon nous, que des grosses pluies fassent descendre toujours plus profondément des lixiviats c'est fort probable.

Une étude du système hydrologique souterrain du secteur a été menée, pourrions-nous en avoir une copie ?

#### Rapport d'Activité Annuel de l'ISDND de Saint-Jean de Libron 2017

### 6.4 ANALYSES PIEZOMETRE N°4

Analyses faites tous les 3 mois

Date de prélèvement	13/03/2017	22/06/2017	19/09/2017	20/12/2017	Référence qualité Eaux Potables
pH	6,9	7,30	7,00	6,90	
Chlorures (mg/l)	150	370	360	350	250
Résistivité (ohm.cm)	9,02	5,4	5,8	5,1	2500
Conductivité uS/cm	1110	1900	1700	2000	
Carbone Organique Total (mg C/l)	7,4	8,5	8,5	7,6	
Potentiel d' Oxydoréduction (mV)	6,5	306,3	249,2	258,8	

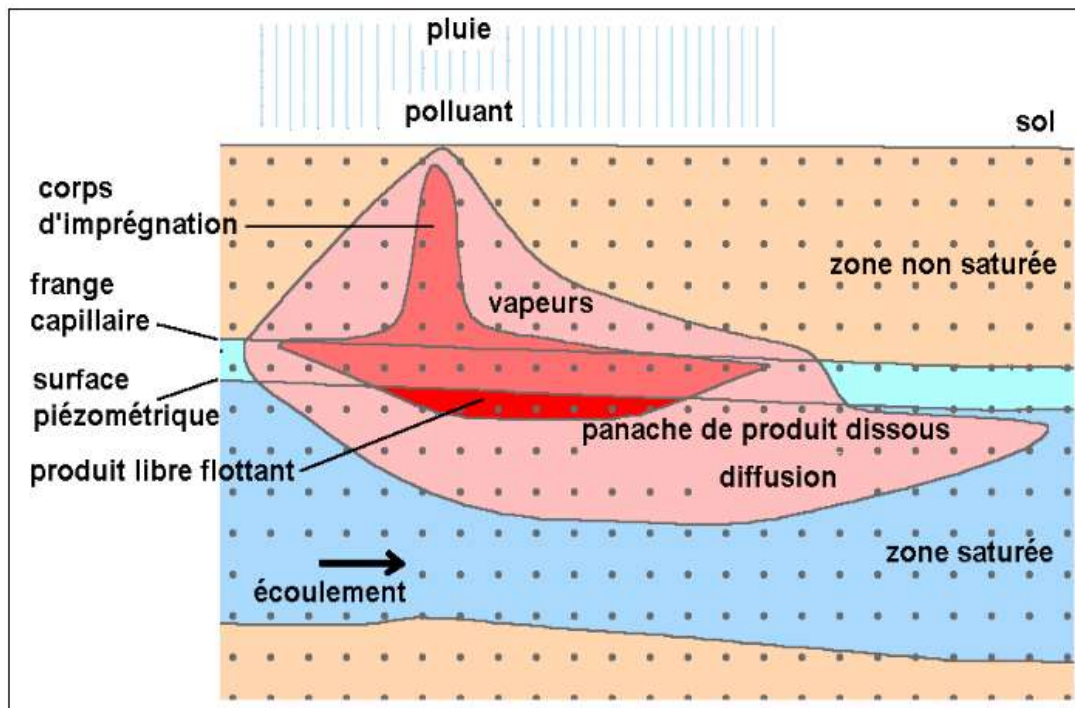
Nous interpellons les autorités sur ce sujet car il semble bien que les piézomètres, en fonction de l'interprétation que l'on peut en faire, démontre bien des pollutions souterraines et notamment le piézomètre 4 (alors que les champs agricoles sont seulement en aval du piézomètre et en amont il n'y a que de la forêt et l'ISDND) avec une eau très chargée en ion et en chlorures qui font qu'en mars 2017 l'eau était potable vis-à-vis des chlorures et depuis le juin 2017 elle ne l'est plus.

De plus dans un compte rendu de CSS, Mr Reynaud de la DREAL précise que tout ce qui est retrouvé dans les piézomètres en amont ne provient pas de l'ISDND. Pour nous, cela est faux.



En théorie il a raison mais dans ce cas précis, les piézomètres en amont (1 et 2) sont trop rapprochés de l'ISDND pour pouvoir conclure de la sorte. Car les pollutions qui s'infiltrent dans le sol ne s'infiltrent pas à la verticale mais s'étale voir schéma ci-dessous, et donc peuvent très bien se retrouver en amont.

Par conséquent nous souhaiterions la présence à cette réunion ou en CSS d'un expert indépendant en pollution du sol et nappes avec lequel nous pourrions débattre du sujet car pour nous, aujourd'hui, tout prouve que l'ISDND pollue les nappes d'eau souterraines en plus de l'air.



*exemple d'infiltration d'un polluant (qui peut parfaitement être retrouvé en amont si le piézomètre de contrôle est trop proche).*



### Rapport d'Activité Annuel de l'ISDND de Saint-Jean de Libron 2017

## 6.4 ANALYSES PIEZOMETRE N° 4

Analyses faites tous les 3 mois

Date de prélèvement	13/03/2017	22/06/2017	19/09/2017	20/12/2017	Référence qualité Eaux Potables
pH	6,9	7,30	7,00	6,90	
Chlorures (mg/l)	150	370	360	350	250
Résistivité (ohm.cm)	9,02	5,4	5,8	5,1	2500
Conductivité uS/cm	1110	1900	1700	2000	
Carbone Organique Total (mg C/l)	7,4	8,5	8,5	7,6	
Potentiel d' Oxydoréduction (mV)	6,5	306,3	249,2	258,8	

Question n°9 :

L'avis hydrogéologique du 6/11/2000 de l'hydrogéologue agréé précise que « l'on peut considérer qu'il n'y a pas de relation hydraulique sur le secteur entre la nappe superficielle et la nappe de l'Astien, compte tenu de la présence des formations du Pliocène continental ».

L'emprise du site n'empiète sur aucun périmètre de protection pour l'alimentation en eau potable. Le point de prélèvement des eaux souterraines le plus proche, concerne un

24

Antea Group

CABM – Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée  
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE  
ISDND de Saint-Jean-de-Libron - Béziers  
Pièce 0 : Résumé Non Technique A 77943 /C

prélèvement en profondeur dans la nappe astienne et est situé à 250 m en aval hydraulique du site.

L'enjeu concernant le contexte géologique et hydrogéologique est considéré comme faible (géologie) à modéré (hydrogéologie).

étude d'impact de 2016

a – Lors de l'enquête publique de 1998 dont l'objet était de transformer la décharge brute de Saint Jean de Libron en C.E.T. réglementaire, le commissaire enquêteur, hydrogéologue professionnel, a émis un avis défavorable au projet de CET. Il estimait en effet que le soubassement géologique de la décharge « était loin d'être étanche » et qu'un surcroît de pollution en surface permettrait aux lixiviats de traverser le toit de la nappe astienne. Il appuyait notamment ses craintes sur le sondage de la SORES. Tout cela est censuré dans l'étude d'impact très complaisante qui est aujourd'hui présentée.

compte rendu CSS du 08/09/16 Remarque de Mr Clavijo sur l'enquête publique de 1998

Nous voyons là deux avis contradictoires, un commissaire enquêteur, hydrogéologue professionnel qui lors de l'enquête publique de 1998 remet un avis défavorable car il estime qu'il y a un risque de pollution de la nappe astienne, et un hydrogéologue agréé qui en 2000 estime que « l'on peut considérer qu'il n'y a pas de relation hydraulique sur le secteur entre la nappe superficielle et la nappe de l'astien. »

Le commentaire « L'on peut considérer » est un peu inquiétant, et compte tenu de ces avis contradictoires, serait il possible de réaliser des analyses d'eau dans des forages profond (+ de 100m) existant des riverains ? Ceci afin de se faire une idée réelle de la situation. Cela permettrait de lever ou pas des doutes sur des personnes aujourd'hui décédés qui buvaient l'eau de leur forage et qui avaient développées des cancers...

**Question n°10** : A Mr Ménard maire de Béziers.

Mr le Maire, de par votre fonction, vous étiez notre premier interlocuteur, nous vous avertissons de la situation depuis avril 2018, nous avons eu même l'occasion de nous rencontrer en rendez-vous citoyen pour vous faire part de notre désarroi.

Vous nous avez expliqué dans un premier temps que cela n'était pas de votre responsabilité mais de celle de l'agglo. Aujourd'hui vous nous soutenez. Mais comparé à d'autres cas similaires, dans d'autres communes ou des réunions entre le maire, l'exploitant et le préfet ont lieu très rapidement, à Béziers il semble que la situation traîne en longueur.

**N'est-il pas temps de taper du poing sur la table pour accélérer les choses ? Et provoquer une réunion entre vous, les responsables politiques de l'agglo dont vous faite parti et les représentant de l'état ?**

**Question n°11** : A Mr Lacas président de l'agglomération Béziers Méditerranée, maire de Sérignan et médecin généraliste.

Caricature de la situation :

Imaginez une image où l'on vous voit prendre les déchets des villages du bord de mer (SITOM du littoral) pour les mettre dans un joli quartier de Béziers... Donc d'un côté on voit ce quartier autrefois verdoyant, se dégrader, devenir gris sous l'effet des biogaz qui rendent les gens malades car ces derniers ont du mal à respirer et de l'autre côté on voit un village près de la mer où il fait bon vivre, qui a de l'argent et se fait des pistes cyclables, projette un super port écolo ainsi que la fermeture en 2021 de sa vieille décharge.

**Que pensez-vous de cette caricature ?**

Quant à nous, nous avons la réunion en sous-préfecture le 26/03/2019. Mais compte tenu de la persistance des odeurs et de notre très grande patience qui a atteint ses limites, il est probable que des actions spontanées soient menées avant. Afin d'alerter sur la situation qui perdure malgré que l'agglo communique dans son journal et laisse penser qu'elle a résolu le problème, c'est osé !!!

raison? Les premières déchets composés exclus  
es org  
on **L'Agglo a tenu sa parole :** dat  
es **les mauvaises odeurs,** déc  
ix **c'est terminé !** de  
é e ger  
ge d'ai  
se dégagent de fortes réduire autant que poi

# Montimas : le point sur les travaux



**Le mot de Jean-Claude Renau,**  
vice-président délégué aux déchets

*« Nous nous sommes engagés à faire des travaux qui ont réduit considérablement les nuisances. Je tiens à rappeler que plus aucun fermentescible ne sera transporté vers l'ISOND. Ils seront évacués vers l'Axido et les Pyrénées-Orientales, en attendant la réparation des problèmes techniques de notre usine de Valorbé. »*

*(Conférence de presse du 2 janvier 2018)*



**61 827**  
tonnes ont été  
réceptionnées  
par l'ISOND en 2018

**374 000€**  
investis pour les travaux  
de captage du biogaz,  
puis d'efficacité engagés  
avant Noël et achevés pre-  
mière semaine de février



Chaque année, l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISOND) est autorisée à traiter jusqu'à 65 000 tonnes de déchets.

+ [agglo.fr](http://agglo.fr)

L'Agglo est plus que jamais engagée pour améliorer le quotidien des riverains de l'axe de la Vallée de l'Orbière qui subissent de nombreuses nuisances olfactives. Les travaux d'urgence réalisés ces derniers jours de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISOND) permettent d'apporter rapidement des améliorations. De plus, le démarrage de travaux de maintenance est déjà en cours. En effet, depuis le 17 décembre 2017, de nombreux travaux ont été effectués par l'Agglo. De quoi répondre aux nuisances qui étaient pointées

l'ISOND, exploitée Agglo (OIE). Les nuisances proviennent principalement de l'appart de matières fermentescibles. C'est-à-dire : un déchet souvent malodorant de nature habituelle sont situés dans le périmètre de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISOND) approuvés récemment. L'Agglo a tenu sa promesse : les nuisances olfactives, c'est terminé ! L'Agglo a engagé d'urgence des travaux pour réduire les nuisances olfactives. Ils seront achevés la première semaine de février. L'Agglo veillera à faire en sorte que le voisin de chez soi puisse se détacher de la population.

## LA PETITE INFO

De nouveaux moyens technologiques mis à la disposition des habitants.

## > Des capteurs innovants !

L'Agglomération Bézier Méditerranée a décidé d'installer des capteurs capables de mesurer et d'analyser ce qui se trouve dans l'air. En partenariat avec l'association régionale de qualité de l'air Atmo Occitanie, l'Agglo pourra obtenir des relevés précis sur de nombreux critères, l'humidité, la pollution chimique, la toxicité des gaz, etc. Toujours dans le but d'accompagner la population en ce qui concerne la santé et le bien-être de chacun.

A moins que l'agglo prennent entre temps des décisions fortes et nous annonce enfin, que nous ne garderons pas cette épée de Damoclès sur la tête pour les 10 ans à venir voir plus.

Mr le sous-préfet l'ultimatum de faire cesser les odeurs pour le 06/02/19 est amplement dépassé et pourtant les odeurs perdurent, alors que faites-vous maintenant ?